

Extrait du registre
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de CAPVERN

Séance du **05 Juillet 2022 à 18 heures 30 mn.**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Paul LARAN, Maire.**

Étaient présents : ROYO F. LACHAUD P. KATZ M. DURANCET J. DEBORDEAUX P. MIRANDA AM. FONGARO S. FORNER M. RICARD C. GARAUD-LOUBET M. TOUJAS-LEBOURGEOIS E.

Procurations : ZANON M. (DURANCET J)-. COLOMES JB (GARAUD-LOUBET M.)

Absents : MENVIELLE A

Madame **Cécile RICARD** a été nommé(e) secrétaire de séance.

Date de convocation

30/06/2022

OBJET : AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC CTTA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions de la Loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 et du décret n°2001-495 du 6 Juin 2001, toute collectivité publique qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Mandate Monsieur le Maire à l'effet de conclure une convention pluriannuelle, de 2022 à 2024 d'objectifs et de moyens avec l'organisme sus désigné.

- ✓ Décide que l'Association Capvern Thermalisme Tourisme Animation percevra pour une subvention d'un montant de **50.000 € par année.**
- ✓ Le montant annuel d'attribution pourra être changé sur décision du conseil municipal lors du vote du budget primitif.

Pour extrait certifié conforme

Pour : 14



Signature.
Le Maire,
Jean-Paul LARAN.